

## **Prendre soin de la nuit**

**Luc Gwiazdzinski (\*)**

in Choisir, n°682, Genève  
janvier-février-mars 2017, pp.33-37

L'alternance des jours et des nuits a longtemps conditionné l'activité humaine urbaine. Mais les temps changent. Il y a désormais une vie après le jour dans nos agglomérations, pour le meilleur et pour le pire. Et un nouveau territoire à explorer et à gérer pour nos collectivités publiques.

Il y a peu, la nuit urbaine, symbolisée par le couvre-feu, était encore le temps de l'obscurité, du sommeil et du repos social. Elle inspirait les poètes et les artistes en quête de liberté, servait de refuge aux malfaiteurs et inquiétait le pouvoir qui cherchait à la contrôler. Espace-temps peu investi par l'activité humaine, elle intéressait peu les chercheurs, les édiles et les techniciens, qui ont longtemps pensé et géré la ville comme une entité fonctionnant seulement 16 heures sur 24. Un drôle de déni, confirmé par le fait que dans de nombreuses langues, le mot *nuit* apparaît comme une négation des huit heures : *non-huit, no-eight, nein-acht...*

Mais d'autres populations, d'autres points de convergence, d'autres limites et d'autres frontières se dessinent désormais dans la ville, qui devient un territoire d'investigation, de créativité et d'expérimentation.

### **Colonisation accélérée**

L'homme s'est peu à peu démarqué des rythmes naturels pour conquérir la nuit urbaine. La généralisation de l'éclairage public et l'affirmation du pouvoir politique ont permis cette colonisation (au XVI<sup>e</sup> siècle, le roi de France était comparé à un « soleil chasse-nuit »). En quelques siècles, on est passé de la ville lieu « de garde » (sécurité, santé), où l'activité demeurerait une exception surveillée, à la ville lieu de loisirs d'une élite (XVIII<sup>e</sup> siècle). La démocratisation de la nuit festive et l'apparition du *by night* datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, c'est toute l'économie du jour qui s'intéresse à la nuit, contribuant à sa « diurnisation », phase ultime de l'artificialisation de la ville.

La lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits. Les activités diurnes peuvent se poursuivre de nuit et contribuer ainsi aux stratégies d'attraction urbaine. Places illuminées, rues bien éclairées, zones d'activités mises en valeur sont autant d'atouts pour attirer investisseurs, cadres ou touristes. Sous nos latitudes, où le « non-jour » représente en hiver les trois quarts de la journée, la nuit urbaine s'anime et une partie de la vie sociale et économique reste en éveil. Ainsi la nuit est devenue un secteur économique à part entière. De nombreuses activités décalent leurs horaires. Le couvre-feu médiatique est terminé : il y a longtemps déjà que les radios et télévisions tournent en continu et qu'internet a accentué le mouvement. Les entreprises industrielles et de services fonctionnent de plus en plus souvent 24 heures sur 24 pour rentabiliser les équipements, et partout en Europe la législation sur les horaires d'ouverture des commerces en soirée s'assouplit. Les distributeurs automatiques se multiplient d'ailleurs en ville...

L'offre de loisirs nocturnes se développe elle aussi. Les soirées festives démarrent de plus en plus tard, en partie grâce à internet et au téléphone portable qui permettent de vivre la ville en « juste à temps » et de décider au dernier moment de l'endroit où passer la soirée. Ces nouvelles technologies ont révolutionné la pratique des nuits urbaines. Leurs usagers se nomadisent et consomment désormais la ville sous forme de parcours nocturnes d'un pôle d'attraction à l'autre, rendant plus difficile le contrôle des nuisances sonores. La législation sur la consommation de tabac dans les espaces publics a renvoyé en sus une partie des consommateurs dans la rue, créant de nouvelles formes de socialisation, une reconquête de l'espace public, mais multipliant également les tensions et conflits avec les résidents.

Conséquence de ces évolutions, même les rythmes biologiques semblent bouleversés. On s'endort en moyenne à 23h au lieu de 21h comme il y a cinquante ans. Dans les grandes métropoles, la nuit urbaine, définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite aujourd'hui à une tranche horaire allant de 1h30 à 4h30 du matin. Plus un équipement, un réseau ou une ville est international, plus il a tendance à fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### **Des lignes de front**

Le front progresse également dans l'espace de façon discontinue. Des centralités nocturnes se dégagent, souvent différentes des centralités diurnes. C'est l'image des archipels qui s'impose. Pour quelques heures, une nouvelle géographie de l'activité se met en place, avec une partition de l'espace urbain : une ville qui dort (banlieues, zones résidentielles...), une ville qui travaille en continu (industries, hôpitaux...), une ville qui s'amuse (centre et périphérie), une ville vide, simple coquille pour les activités diurnes (bureaux, centres commerciaux...).

À mesure que l'on avance dans la nuit, l'offre urbaine diminue, la ville rétrécit et se blottit autour de son noyau historique. Les illuminations et l'animation se concentrent dans ces quartiers, qui deviennent les principaux pôles attractifs : la liberté du noctambule en quête de compagnie paraît alors bien illusoire.

Entre le temps international des marchands et le temps local des résidents, entre la ville en continu de l'économie et la ville circadienne du social, entre les lieux des flux et les lieux des stocks, des frontières s'érigent, des conflits éclatent parfois. La ville qui dort, celle qui travaille et celle qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage.

Si depuis des années des collectifs se sont organisés à l'échelle des quartiers contre le développement de la nuit festive et de ses nuisances, d'autres acteurs se mobilisent pour une prise en compte de la nuit dans les politiques publiques. On voit ainsi émerger peu à peu des « scènes » nocturnes, au sens donné par Will Straw, « associant à la fois un groupe de personnes qui bougent de places en places, les places sur lesquelles ils bougent et le mouvement lui-même »,<sup>1</sup> et un espace public nocturne au sens de Jürgen Habermas, ce lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison.<sup>2</sup>

Des *états généraux de la nuit* sont agencés dans des villes à l'initiative de collectivités mises sous pression par différents collectifs. À Paris, ils ont été organisés en 2010 par la Ville, en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de police. Ils ont réuni plus de 1000 participants (citoyens, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus...). Le

débat a permis de recueillir des données et d'imaginer les prémisses de politiques de la nuit. Depuis, un élu est en charge de ces questions et un conseil de nuit assure le suivi des projets. À Genève aussi des *états généraux de la nuit* (2011) ont permis de mieux cerner les problèmes de la vie nocturne du canton et d'imaginer des solutions. Un Grand conseil de la nuit a été créé, composé de professionnels, d'amateurs et de spécialistes, dont le but est de défendre « une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève, par l'établissement de conditions cadres favorables ». Lausanne a également tenu ses états généraux. Ailleurs, ces mobilisations citoyennes ont pris la forme d'élection de « maires de la nuit », comme à Toulouse ou Nantes, ou encore à Amsterdam où les acteurs de la nuit ont élu leur *Nachtbruggermeester* en charge de faire remonter les doléances nocturnes.

## **Des politiques publiques**

Face aux pressions de tous bords, les initiatives publiques se multiplient. Les autorités tentent à la fois de conserver le contrôle (réglementation des *raves*, couvre-feux, arrêtés municipaux interdisant la circulation des cyclomoteurs...) et de rendre les nuits urbaines plus accessibles et hospitalières (développement des éclairages et des transports, événements festifs gratuits...). Leurs actions s'inscrivent dans une double logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de développement du marketing territorial à un moment où l'animation nocturne devient un critère d'attractivité important.

On assiste à une évolution des politiques d'éclairage public de la sécurité à l'agrément, avec notamment la mise en place de « schémas lumière ». Les illuminations de bâtiments se multiplient et des « concepteurs lumière », comme Yann Kersalé, sculptent la nuit et donnent une identité nocturne à nos cités. Des sons et lumières se multiplient à des échelles urbaines, dans un souci à la fois culturel et touristique. Dans le même temps, et dans un souci cette fois de développement durable, de préservation de la faune et de réduction de la facture énergétique, de nombreuses communes diminuent la durée de fonctionnement de l'éclairage public. En France, depuis juin 2013, les vitrines, magasins, bureaux et façades de bâtiments non résidentiels, comme les monuments, les écoles et les mairies, doivent rester éteints la nuit, ce qui devrait permettre des économies et une réduction de la pollution lumineuse.

Sur le plan de la sécurité, outre le déploiement de l'éclairage public, des vidéo-surveillance et des forces de l'ordre classiques (polices, gendarmeries), la médiation devient un élément important des politiques publiques déployées la nuit. L'expérience des *Correspondants de nuit* de Rennes ou de Strasbourg, d'abord réservée à des quartiers périphériques déserts en soirée, a essaimé dans de nombreuses villes. À Paris, ces médiateurs assurent chaque jour une présence préventive et bienveillante dans l'espace public, de 16h à minuit. Contrairement à la police nationale qui peut verbaliser, ces agents sont là avant tout pour prévenir les conflits et jouer un rôle de médiation. À Barcelone, Montréal et Genève, des « chuchoteurs » ont été déployés devant les établissements de nuit afin de réduire les nuisances. Toujours à Paris, le dispositif des *Pierrot de la nuit* est une forme inédite de médiation à la fois artistique et sociale, qui vise à préserver la qualité de vie des habitants en prévenant les nuisances sonores aux abords des lieux de vie nocturne (bars, salles de concerts, night clubs). Il s'agit de garantir le respect du cadre de vie des riverains, tout en favorisant les conditions de travail des acteurs de la nuit.

Des villes comme Lille, Lyon, Strasbourg ou Grenoble ont également mis en place une *Charte de la nuit* entre résidents, établissements et consommateurs, afin de concilier animation nocturne, attractivité de la ville et repos. L'objet de ces politiques est encore

largement de régler les conflits d'usage entre ceux qui dorment, ceux qui travaillent, ceux qui s'amusent.

### **Plus, toujours plus**

D'autres politiques se déploient pour des nuits plus confortables, plus accessibles et hospitalières. Partout dans le monde, la tendance est à l'augmentation de la périodicité, de l'amplitude et de la fréquence des transports publics. En région parisienne, le réseau *Noctilien* remporte un large succès, tout comme les *bus pyjama* en Suisse. À Londres, depuis 2016, certaines lignes de métro sont ouvertes non stop pour favoriser l'économie de la capitale, le tourisme, les investissements et les créations d'emploi. Initiées au Canada, des *marchés participatives* qui répondent à l'inégalité d'accès des femmes à la nuit, permettent de travailler à la sécurisation des parcours nocturnes.

Partout en Europe, de nouveaux services décalent leurs horaires. Depuis des années, Helsinki propose des crèches de nuit pour faciliter la vie des salariés. À Oviedo en Espagne, l'ouverture des centres sociaux et des gymnases en début de nuit a permis de faire baisser la délinquance de 25 %. De nombreuses bibliothèques et universités sont ouvertes la nuit aux États-Unis et désormais dans certaines villes des Pays-Bas. À Rome, un centre d'appel citoyen répond aux problèmes des habitants et des visiteurs 24 heures sur 24. Les réponses apportées aux sans-domicile fixe peuvent également être associés à cette liste.

Entre découverte artistique et nouveau tourisme urbain, le calendrier nocturne s'épaissit en outre à l'initiative des pouvoirs publics ou d'acteurs privés. *Nuit des arts* d'Helsinki, *Nuit des musées* de Munich, *Nuits blanches* de Saint-Pétersbourg, Paris, Rome, Bruxelles, Montréal ou Naples, ou encore *Nuit européenne de la science* à Berlin et ailleurs. Toutes les foires et salons ont désormais leurs *nocturnes* et les *soldes de nuit* attirent les foules, tandis qu'on inaugure les nouveaux magasins en soirée. En Grande-Bretagne on peut désormais ouvrir les pubs après 23h. En Allemagne, l'ouverture de commerces la nuit dans les gares transforme peu à peu ces endroits en « oasis de services nocturnes ».

### **Prendre soin de la nuit**

Ce bref panorama le démontre. Ouvrir ce chantier, c'est apprendre à gérer les contradictions et paradoxes d'une société hypermoderne. C'est éclairer la nuit sans pour autant la tuer, c'est la rendre accessible en préservant son identité originelle faite de mystère, de silence et d'obscurité. C'est animer la nuit tout en respectant les rythmes biologiques et la santé des travailleurs. C'est ne pas tout réglementer, sans pour autant abandonner la nuit au marché ni créer de nouveaux conflits d'usage. Il s'agit d'assurer la sécurité publique sans imposer un couvre-feu et en conservant une place pour la transgression. Pour le dire autrement, il s'agit de concilier « droit à la ville » et « droit à la nuit ».

Oculter ces questions ou les renvoyer à la sphère privée serait laisser l'économie dicter seule ses lois et prendre le risque de voir un ensemble de décisions isolées générer de nouveaux antagonismes et de nouvelles inégalités. Prendre soin de la nuit, c'est prendre soin des régimes temporels de nos vies et de nos villes, y conserver des temps d'arrêt, des vacances, des friches, des zones d'ombre et donc des rythmes.

Espace vécu éphémère et cyclique, la nuit urbaine nous défie encore. Champ de tension et d'innovation désormais central, la nuit urbaine est à la fois une belle clé d'entrée

pour repenser le vivre-ensemble, une ressource, un lieu d'expérimentation pour la fabrique de la ville durable. C'est un enjeu pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement dans l'espace et dans le temps (un « chrono-urbanisme »), afin d'éviter le développement de conflits, la ségrégation temporelle et les effets négatifs du « temps sécateur » (qui sépare les groupes et les individus). C'est un enjeu pour les chercheurs qui ne peuvent rêver plus bel objectif que de faire le jour sur la nuit. C'est un enjeu pour nous tous enfin, si nous ne souhaitons pas voir la nuit envahie par les valeurs et les règles du jour.

(\*\*) **Luc Gwiazdzinski** est géographe. Enseignant en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble (IGA), il est responsable du Master Innovation et territoire et Président fondateur du Pôle des arts urbains. Chercheur au laboratoire Pacte (UMR 5194 CNRS) associé au MoTU (Université Bicocca et Politecnico de Milano) et à l'EREIST (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), il oriente des enseignements et ses recherches sur les questions de mobilité, d'innovation métropolitaine et de chrono-urbanisme. Expert européen, il a dirigé de nombreux programmes de recherche, colloques internationaux, rapports, articles et ouvrages sur ces questions : *Urbi et Orbi. Paris appartient à la ville et au monde*, 2010, L'Aube ; *Nuits d'Europe*, 2007, UTBM ; *Périphéries*, 2007, L'harmattan ; *La nuit dernière frontière de la ville*, 2005, l'Aube ; *Si la ville m'était contée*, 2005, Eyrolles ; *La nuit en questions* (dir.), 2005, l'Aube ; *La ville 24 heures /24*, 2003, L'Aube. Il a également dirigé une agence des temps et des mobilités, une agence de développement et une agence d'urbanisme et développement durable.

**Citer l'article :**

Gwiazdzinski L., 2017, « Prendre soin de la nuit », in *Choisir*, n°682, Genève janvier-février-mars 2017, pp.33-37

**Contact :**

[lucmarcg@gmail.com](mailto:lucmarcg@gmail.com)

---

<sup>1</sup> Will Straw, « Scenes and Sensibilities », in *Public Arts/Culture/Ideas*, Toronto n°22/23, 2002.

<sup>2</sup> In Thierry Paquot, *L'espace public*, Paris, La Découverte 2009, 126 p.